

N° PAG/DAAG/SPJ

Rabat, le 09 NOV. 2021

17 14 6 3

DECISION

Le Directeur Général de l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique,

- Vu la loi n° 16-09 relative à l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique promulguée par le Dahir n°1-10-17 du 26 safar 1431 (11 février 2010), telle qu'elle a été modifiée par la loi n° 39-16 promulguée par le Dahir n° 1-16-134 du 21 kaada 1437 (25 Août 2016) ;
- Vu le décret n° 2-10-320 du 16 jourmada II 1432 (20 mai 2011) pris pour l'application de la loi 16-09 relative à l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Energétique, tel qu'il a été modifié et complété par le décret n° 2-20-393 du 20 safar 1442 (8 Octobre 2020) ;
- Vu le décret n° 2-21-839 du 14 rabii I 1443 (21 Octobre 2021) relatif aux attributions du ministre de la Transition Énergétique et du Développement Durable ;
- Vu la circulaire du Chef de Gouvernement n°24/2012 du 06 hija 1433 (22 octobre 2012) relative à la procédure de recrutement dans les Etablissements et Entreprises publics ;
- Vu le règlement provisoire régissant le personnel de l'AMEE tel qu'il a été amendé et complété ;
- Vu la décision n° 815 en date du 31 mai 2021 relative au lancement d'un appel à candidature pour le recrutement d'un Ingénieur d'Etat 1^{er} Grade ;
- Vu la Décision n° 1020 en date du 08 juillet 2021 relative au report de la date des épreuves écrites pour le recrutement d'un Ingénieur d'Etat 1^{er} Grade ;
- Vu la loi cadre au titre de l'année 2021 ;
- Considérant la nécessité de service ;

Décide

Article 1 : D'organiser les épreuves du concours pour le recrutement d'un Ingénieur d'Etat 1^{er} Grade, reportées par décision n° 1020 en date du 08 juillet 2021, comme suit :

- L'épreuve écrite : Le 28 novembre 2021
- L'épreuve orale : La semaine du 29 novembre 2021

Le Directeur Général

Saïd MOULINE